



## COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 FEVRIER 2019

Membres électeurs: 52  
Membres électeurs présents : 19  
Pouvoirs : 8  
Membres électeurs votants : 27  
Vote : - Pour : 27  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

### Délibération N° 2019/02 PROTECTION DES ESPÈCES AMPHIHALINES VALIDATION DES AXES DE TRAVAIL

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer.;
- VU** les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2018-855/SG/DRECV du 18 mai 2018 ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'agir pour la protection des espèces de poissons et crustacés d'eau douce dans un objectif général de préservation de la biodiversité et dans l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

**VALIDE les 5 axes de travail proposés par la commission « amphihalins » :**

Axe 1 : Accompagner les actions de restauration des milieux aquatiques

Axe 2 : Faire évoluer la réglementation

- Mettre en place prioritairement la législation sur la gestion et la pêche des espèces amphihalines au titre du L436-11
  - Décret ministériel fixant la liste des espèces concernées
  - Mise en place de la réglementation établissant le cadre relatif à l'exercice de la pêche, et les mesures nécessaires à la conservation des espèces
  - Création du COGEPOMI
- Confier au COGEPOMI la mise en place des autres outils réglementaires relatifs à la protection des frayères et à la protection du patrimoine naturel.



Axe 3 : Augmenter et coordonner les moyens de surveillance et de contrôle des milieux

Axe 4 : Sensibiliser tous les acteurs à la richesse et à la vulnérabilité des milieux aquatiques

Axe 5 : Poursuivre l'acquisition de données sur la biologie et l'écologie des espèces

**VALIDE le communiqué de presse sur les espèces amphihalines**

Saint-Denis, le 29 mars 2019

Le président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité,